

LA POUPONNE

N°141 – MARS 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 MARS 2024

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jacky **BLANCHARD**, Jérôme **BERTRAND**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Florent **MARTELIN**, François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Philippe **NOUVEAU** (donne pouvoir à René **DESSERRIERES**)
Murielle **KIRCHHOFF** (donne pouvoir à Aline **RAT**)

Absents : Tony **LHOMME**.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 02 Février 2024. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme François **PONCIN**, secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe les élus que le sujet sur la réfection du four de la commune est reporté à la prochaine réunion.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

Validation d'un devis Miroiterie Ville Qualiverre pour 1 550.35 € TTC (fourniture et pose de produits verriers protection statue St GRAT restaurée).

Délibération n° 2024_03_02

Délibération donnant mandat à la Présidente du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1^{er} janvier 2025, le Centre de gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, le Centre de gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** l'étude d'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain pour la bonne réalisation des opérations de consultation

Budget CCAS : mise en place de la nomenclature M57 Abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le CCAS à compter du 1er janvier 2024.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée. La commune peut décider d'opter pour la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés.

Toutefois les obligations budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants ne s'appliqueront pas. L'option à la M57 développée doit être mentionnée dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

ECOLE : renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

Monsieur Le Maire donne la parole à Hélène DENOYER qui informe l'assemblée qu'à la demande de Mme l'inspectrice académique, il convient au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction ou la modification des horaires scolaires pour la période 2024-2027.

La directrice de l'école primaire nous informe du souhait de l'équipe pédagogique de reconduire les horaires et rythmes scolaires actuels (suivant le tableau ci-dessous)

Le prochain conseil d'école par mail du 05 février 2024 s'est engagé en faveur de la reconduction des horaires en vigueur.

JOUR	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	8 H 40	11 H 40	13 H 30	16 H 30
MARDI	8 H 40	11 H 40	13 H 30	16 H 30
JEUDI	8 H 40	11 H 40	13 H 30	16 H 30
 VENDREDI	8 H 40	11 H 40	13 H 30	16 H 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **FIXE** les horaires d'école à compte du 2 septembre 2024 comme ci-dessus

Changement de noms de rues et d'adressage

Le Maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui informe l'assemblée de l'obligation faite aux communes de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation selon l'article 169 de la loi 3DS et à déposer la base adresse locale dans la base adresse nationale au plus tard le 1^{er} juin 2024. Il est donc nécessaire de procéder à un ajustement au niveau du numérotage et des noms de rues.

Il fait lecture de la nouvelle numérotation.

Le conseil municipal après délibération et à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** les noms des nouvelles rues et leur numérotation
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Un courrier sera envoyé à toutes les personnes concernées.



LES BIODECHETS ET L'AIDE A L'ACHAT DES COMPOSTEURS

Afin d'encourager la réduction des ordures ménagères pour mieux collecter et traiter, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain apporte son soutien financier aux particuliers qui font l'acquisition d'un composteur individuel (vendu dans divers magasins : outillage, jardinerie...).

Une aide est possible pour l'acquisition d'un composteur par foyer. Elle correspond à un taux d'aide de 70% d'une dépense éligible maximum de 65€, soit une aide possible de 45,50€.

LES MODALITÉS :

Demande d'aide à formuler auprès de la CCPA avec la facture nominative du composteur, un document prouvant la domiciliation sur l'une des communes du territoire de la CCPA et un relevé d'identité bancaire.



PANNEAUX D'INFORMATION

La municipalité remercie la nouvelle association St So Loisirs, et particulièrement Gérard DESSERRIERES, pour la fabrication des panneaux d'information qui sont disposés aux entrées du village.

Vous y retrouverez les invitations aux principales animations.



TROC AUX PLANTES

Les Amis du Vieux St Sorlin et les St Sor'liens vous convient dimanche 28 avril matin au stade à partir de 9h pour des échanges gratuits entre particuliers : plants, plantes, graines, semis, boutures, outillages, contenants, revues, etc et aussi savoir-faire et expériences !

Contact : Alain au 06 30 08 19 38 ou Murielle au 07 44 44 55 99



PIEGES A FRELONS ASIATIQUES

Si vous souhaitez construire des pièges sélectifs (qui ne piègent pas d'autres espèces), contactez Jacky au 06/65/76/58/40



NETTOYAGE DE PRINTEMPS


Matinée de propreté dans le village, organisée par la mairie.

Rendez-vous au foyer à 8h30 le 06 avril pour les consignes et l'organisation des groupes qui auront chacun leur parcours à nettoyer.


Vers midi, nous serons tous conviés à un casse-croûte.

La mairie pourra fournir les gants mais pensez à apporter les vôtres, ainsi que votre gilet jaune.

En cas de pluie, cette matinée sera maintenue, à moins d'un déluge...

	<p style="text-align: center;"><u>GRANDE RANDONNEE VERS PARIS</u></p> <p>Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Fédération Française de Randonnée Pédestre propose 7 itinéraires pour rejoindre Paris le 10/05/2024. Un des parcours traverse l'Ain.</p> <p>Les "Ambassadeurs", marcheurs parcourant cet itinéraire, passeront à St Sorlin le samedi 16 mars. A noter que Jocelyne, adhérente du club des Balardiens, sera Ambassadrice plusieurs jours dans l'Ain.</p> <p>Au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14h15 : départ du foyer des personnes qui veulent rejoindre le Bessey à pied à la rencontre des "marcheurs", sous escorte de Balardiens. - 15h : départ du stade de St Sorlin d'un groupe de handicapés pour Lagnieu - 15h : départ du Bessey des marcheurs de la Grande Randonnée et des marcheurs de St Sorlin pour rejoindre le stade de St Sorlin. - 15h30 / 16h : arrivée de tout le groupe au stade avec pot d'accueil offert par la mairie et animation par l'Echo des Roches. - 16h / 16h30 : départ pour la salle des fêtes de Lagnieu, en passant par la Via Rhôna. - 17h30 : réception à la salle des fêtes de Lagnieu. <p>Les groupes de marcheurs seront encadrés par des randonneurs du club des Balardiens.</p> <p>Merci d'avance pour votre aide. Si questions et/ou problèmes vous pouvez joindre Gérard FONTAINE au 06 07 18 45 09</p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><u>SANTE/ENVIRONNEMENT</u></p> <p>La Direction Générale de la Santé (DGS) et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) viennent de créer Recosanté, un outil numérique au service des citoyens pour les informer sur les risques environnementaux qui impactent la santé (pollution de l'air, de l'eau, pollen, UV etc.).</p> <p>L'application mobile et un site internet mettent à disposition des informations pour connaître et maîtriser les risques liés à la santé-environnement</p>
--	--

	<p style="text-align: center;"><u>AGENDA</u></p> <p>MARS : Le samedi 16 : Grande Randonnée vers Paris. Le mardi 19 à 18h30: Hommage aux victimes des conflits d'Afrique du Nord</p> <p>AVRIL : Le samedi 06 : Nettoyage de printemps Le dimanche 28 : Troc aux plantes</p>
---	---



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapoupponne01@gmail.com



Pour recevoir la poupponne par mail, en faire la demande à lapoupponne01@gmail.com